

## SIMON GINGRAS PROMU DIRECTEUR ADJOINT À L'ÉCOLE SACRÉ-CŒUR–SAINT-VIATEUR

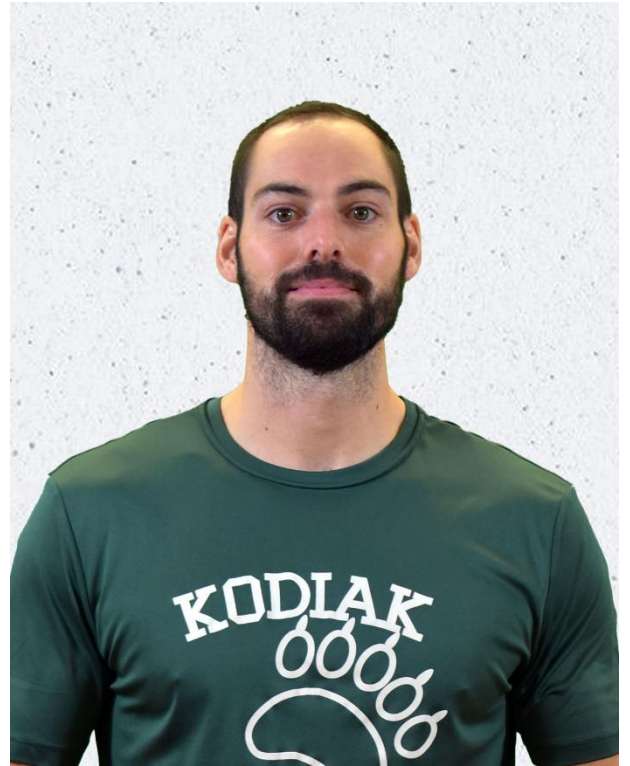
Amos, 16 juin 2021 — Le directeur général, monsieur Yannick Roy, annonce la promotion de monsieur Simon Gingras à titre de directeur adjoint à l'école Sacré-Cœur–Saint-Viateur. Monsieur Gingras est reconnu pour son leadership, son sens du travail d'équipe et son engagement. Il entrera en fonction à compter du 9 août prochain.

Monsieur Gingras fait partie de la famille de l'Harricana depuis maintenant 11 ans. Dans son parcours professionnel, il a enseigné l'éducation physique et à la santé dans plusieurs établissements et à tous les niveaux, soit de la maternelle 4 ans au 5<sup>e</sup> secondaire. Soulignons qu'il est très engagé au sein du Mouvement Kodiak, notamment depuis les quatre dernières années à titre d'entraîneur-cadre en basketball sport-études.

Monsieur Gingras détient le titre de bachelier en enseignement en éducation physique et à la santé de l'Université de Sherbrooke depuis 2010. En 2019, il entame des études au 2<sup>e</sup> cycle universitaire pour l'obtention d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion d'établissement à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

Voici les nouveaux défis que monsieur Gingras aura à relever à titre de directeur adjoint :

- Participer à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation du projet éducatif.
- Élaborer ou collaborer à la formulation de propositions sur des sujets comme les modalités d'application du régime pédagogique, les programmes d'études, les plans d'intervention pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, le choix des manuels scolaires et du matériel didactique, les services complémentaires et particuliers, l'utilisation du temps hors enseignement et hors horaire, les règles de conduite et les services à l'élève.
- Coordonner, superviser ou collaborer à la réalisation d'activités, de programmes ou de services dans différents secteurs d'activité de l'école comme la gestion des ressources humaines, matérielles ou financières, les technologies de l'information et de la communication, les services de garde et du dîner.
- Assumer toute autre responsabilité compatible à sa fonction qui lui est confiée par le supérieur immédiat.
- Remplacer la direction d'école en cas d'absence brève de celle-ci.



– 30 –

Renseignements :

Johanne Godbout, secrétaire générale  
819 732-6561, poste 2268